

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 25 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-cinq du mois de Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	19/01/2017
Présents :	15	Date d'affichage :	19/01/2017
Votants :	19	Date de publication :	27/01/2017

PRESENTS : M Robert PARISET – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – Mme Marie DALMAS - M Jean-Louis CIANFARANI - Mme Andrée VACHER - Mme Annie-France ATTARD — M Georges BERNARD— Mme Vanessa DEVAUX – Mme Katia GOMES – M Christophe SOULIER - M Pierre SERTIER - M Christian TERSIGNI - M Martial AUJOLAS

Absents : M Philippe PORTAL – M François ARPAIA – M Jean FOULIER donne procuration à Mme Vanessa DEVAUX – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX donne procuration à M Pierre SERTIER – Mme Maryline REVOLAT – Mme Véronique CONTY donne procuration à Mme Marie DALMAS – Régis BONNOT donne procuration à Mme Audrey JULLIEN – M Patrick FARAUULT

M martial AUJOLAS a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Décembre 2016.

N° 02	<u>Délibération n° 2017-002</u>	BUDGET ASSAINISSEMENT Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2017
--------------	--	---

Afin de permettre la continuité du service de l'assainissement pour le paiement des dépenses d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2016 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2016	Autorisations 2017
20 Immobilisations incorporelles	16 020 €	4 000 €
21 Immobilisations corporelles	1 154 192 €	200 000 €

N° 03	<u>Délibération n° 2017-003</u>	BUDGET EAU POTABLE Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2017
--------------	--	--

Afin de permettre la continuité du service de l'eau potable pour le paiement des dépenses d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2016 afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement en 2017 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2016	Autorisations 2017
20 Immobilisations incorporelles	10 220,01 €	2 500 €
21 Immobilisations corporelles	588 401,58 €	147 000 €

N° 04	<u>Délibération n° 2017-004</u>	BATIMENTS COMMUNAUX SEDI – Audit Energétique Global
-------	---------------------------------	--

Le SEDI développe un programme de conseils d'orientation énergétique sur les bâtiments communaux.

Cette étude a pour but d'établir un audit des bâtiments afin de faire un état des lieux de la situation énergétique du patrimoine, des recommandations d'améliorations et un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau du patrimoine.

La participation financière de la commune est fixée à **100 € par bâtiment analysé**, auxquels s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés à **6% du montant HT de l'opération**.

Ce programme prévoit également l'établissement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) obligatoire depuis le 2 janvier 2008 pour les ERP de cat 1 à 4 et de plus de 500 m2. Cette mission complémentaire n'étant pas éligible aux financements de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes, son coût sera supporté intégralement par la collectivité bénéficiaire. Le coût supplémentaire à la charge de la Commune s'élève donc à 300€ TTC/bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ‡ **DEMANDE** que la Commune de Valencin soit intégrée au programme d'audit énergétique développé par le SEDI.
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.
- ‡ **AUTORISE** le SEDI à transmettre le résultat de l'étude à l'ADEME lorsque celle-ci cofinance l'opération.

N° 05	<u>Délibération n° 2017-005</u>	SEDI – Aménagements sécuritaires RD 53 Enfouissement des réseaux électriques Plan de financement
-------	---------------------------------	---

Le SEDI a été saisi pour établir un chiffrage pour l'enfouissement des réseaux électricité basse tension à l'occasion des travaux de mise en sécurité de la RD 53 (liaison entre le stade et le tabac), tranche prévue pour 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ‡ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement définitif de l'opération

Prix de revient	:	250 919 €
Financements externes	:	198 980 €
Participation	:	51 939 € (frais SEDI 2 219€ + contribution aux investissements 49 720€)

- ‡ **PREND ACTE** de la participation aux frais du SEDI pour 2 219 €
- ‡ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 49 720 € (pour un paiement en 3 versement : acompte de 30 %, acompte de 50% puis solde).

N° 06	<u>Délibération n° 2017-006</u>	SEDI – Aménagements sécuritaires RD 53 Enfouissement des réseaux Télécom Plan de financement
-------	---------------------------------	---

Le SEDI a été saisi pour établir un chiffrage pour l'enfouissement des réseaux Télécom à l'occasion des travaux de mise en sécurité de la RD 53 (liaison entre le stade et le tabac), tranche prévue pour 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↓ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient :	42 798 €
Financements externes :	11 840 €
Participation :	30 958 € (frais SEDI 1 457€ + contribution aux investissements 29 501€)

↓ **PREND ACTE** de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 1 457 €

↓ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 29 501 € (pour un paiement en 3 versement : acompte de 30 %, acompte de 50% puis solde).

N° 07	<u>Délibération n° 2017-007</u>	SEDI – Aménagements sécuritaires RD 53 Enfouissement du réseau Eclairage Public Plan de financement
-------	---------------------------------	--

Le SEDI a été saisi pour établir un chiffrage pour l'enfouissement du réseau éclairage public à l'occasion des travaux de mise en sécurité de la RD 53 (liaison entre le stade et le tabac), tranche prévue pour 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↓ **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient	:	67 831 €
Financements externes :		25 042 €
Participation de la Commune :		42 789 € (frais SEDI 1 014€ + contribution aux investissements 41 774€)

↓ **PREND ACTE** de la participation aux frais du SEDI pour 1 014 €

↓ **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 41 774€ (pour un paiement en 3 versement : acompte de 30 %, acompte de 50% puis solde).

N° 08	<u>Délibération n° 2017-008</u>	ECLAIRAGE PUBLIC Participation financière de la Commune pour la maintenance Niveau 2 : MAXILUM
-------	---------------------------------	---

Il est proposé de participer financièrement à la maintenance forfaitaire de l'éclairage public de Niveau 2 : Maxilum par application des prix annuels unitaires suivants appliqués aux différentes catégories de luminaires de la Commune :

Catégorie Luminaire	Coût moyen HT des prestations de maintenance	Part communale (fonds de concours)	
		TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
		65%	30%
A : LED	11,00 €	7,15 €	3,30 €
B : ACCES SIMPLE	28,00 €	18,20 €	8,40 €
C : ACCES COMPLEXE	33,00 €	21,45 €	9,90 €

La maintenance forfaitaire réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de la même année sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date (hors luminaire sous garantie, la première année suite à installation).

Il est également proposé de participer financièrement à la maintenance hors forfait de l'éclairage public à hauteur de :

Part communale (Fonds de concours)	
TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
65% du coût de l'opération	30% du coût de l'opération

La maintenance hors forfait réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↓ **DECIDE** d'attribuer chaque année un fonds de concours au SEDI en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public Niveau 2 – Maxilum sur le territoire communal conformément aux dispositions exposées ci-dessus,
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs
- ↓ **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement

N° 09	Délibération n° 2017-009	Contrat de ruralité 2017/2020 Signature du contrat à venir
--------------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↓ **APPROUVE** la mise en place d'un contrat de ruralité concernant le territoire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à venir
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches permettant la mise en œuvre de la présente délibération

N° 10	Délibération n° 2017-010	Mise en place d'une mutuelle communale
--------------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la complémentaire santé est obligatoire pour tous les salariés depuis le 1^{er} janvier 2016 mais pour tous les autres (chômeurs, retraités, jeunes...) la mutuelle reste une affaire strictement individuelle et surtout de plus en plus chère à tel point que certains y renoncent.

Face à ce constat et parce que chacun doit pouvoir accéder aux soins, certaines communes de la Communauté de Communes se sont réunies afin d'aborder la mise en place d'une mutuelle communale.

Afin de mener à bien la consultation des assurances et en assurer la sécurité juridique, il est proposé d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui se chargera de la confection des pièces du marché et participera à l'ouverture des plis, à l'analyse des offres et à l'attribution du marché. Le montant de cette mission sera de l'ordre de 3 000€. La répartition des frais entre les communes intéressées se fera au prorata de leur population DGF 2016. Il conviendra également de répartir les frais liés l'insertion du marché dans les publications légales.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif de mutuelle communale ne prévoit pas de participation financière de la Commune ou du CCAS. Les communes se regroupent pour consulter les assurances complémentaires mais leur rôle s'arrête là.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↓ **APPROUVE** le principe de mise en place sur le territoire de la Commune d'une mutuelle communale
- ↓ **APPROUVE** le recours à l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de la consultation des mutuelles et la clé de répartition des frais inhérents.
- ↓ **CHARGE** Monsieur le Maire de mener les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif de mutuelle communale et notamment à signer toutes pièces utiles.

Questions diverses :

Mud Day

M Jean-Louis CIANFARANI indique avoir reçu une association qui souhaiterait organiser une « mud day » le 11 juin 2017 sur le territoire de la Commune sur un circuit à travers Valencin d'environ 10km. Le Comité des fêtes serait associé à l'évènement.

Centenaire guerre 14-18

M Jean-Louis CIANFARANI indique qu'une réunion publique aura lieu le 16 février 2017 afin d'organiser le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale sur le territoire communal.

Ecoles de musique :

M le Maire indique avoir été alerté par le Président de la Communauté de Communes des difficultés financières rencontrées par les écoles de musique du secteur pour boucler leur budget prévisionnel. Une réunion sera organisée fin février à la CCCND pour discuter de ce dossier.

Séance levée à 20h30

Le Maire, Robert PARISET



